

# TRAIL DE LA VEZERE

## Règlement technique:

### Article 1 : Organisateurs

Trail de la Vézère est une course nature organisée par la Mairie de Montignac et l'Amicale Laïque du Montignacois (association loi 1901).

Pendant votre épreuve, il y aura des signaleurs qui pourront vous orienter et vous bloquer circulation si nécessaire mais il est important de respecter le code de la route durant toute la durée de la course.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse [trailvezere@gmail.com](mailto:trailvezere@gmail.com) ou par téléphone 05.53.51.86.88.

### Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Trail de la Vézère aura lieu le Dimanche 11 avril 2021 à Montignac. Il est composé de deux parcours.

Sur les parcours vous traverserez deux communes en plus de Montignac qui est Saint Amand de Coly et La Chapelle au Bareil.

- 12 km : une course nature sur route et forêt. Circuit technique avec 355m de D+ : départ à 9h30 (un ravitaillement à mi-course)
- 20 km : Circuit difficile, avec des pentes à 15% et 578m de D+ : départ à 9h30 (un ravitaillement au 13ème km et un ravitaillement au 16ème kilomètres (sur chaque ravitaillement, il y aura de l'eau, des fruits).
- La Randonnée de 12 km et un circuit tranquille avec 200 de D+ : départ 9h45 du stade. (ravitaillement à mi chemin).

Pour les coureur le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, au centre international de séjour. Le départ sera donné en face du centre.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Pour les marcheur, venez confirmer votre présence 30 minutes avant le départ.

### 3-1 : Catégories d'âge

- Le 12 km et le 20 km sont ouvert à partir de la catégorie "junior" (plus de 18 ans).
- La Randonnée est ouvert à toute âge mais avec une autorisation parentale pour les mineurs à donner le jour de l'évènement.

### 3-2 : Mineurs

Les mineurs ne peuvent s'inscrire sur le Trail mais seulement sur la randonnée.

### 3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA** (compétition, athlé running, athlé entreprise, pass-running).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins d' un an.**
- Soit une licence délivrée par une Fédération agréée, avec la mention de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

Toute personne qui s'inscrit à une épreuve, assure être suffisamment entraînée.

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur <https://inscriptions.ufolep.org/>

Retrouvez la liste des résultats sur Tibib-live.

### 4-1 : Prix

- Le 12 km: 12 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions + frais de gestion. (places limitées)
- Le 20 km: 17 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions + frais de gestion. (places limitées)

### 4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

### 4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

## Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de l' APAC pour la durée de l'épreuve. Les licenciés

bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Une équipe de kinésithérapeutes et chiropracteur est également prévue à l'arrivée.

Le port du masque est obligatoire dans toute la zone de manifestation, les coureurs ont l'obligation de garder le port du masque jusqu'au départ de la course. Ils devront remettre leurs masques au ravitaillement et à l'arrivée.

Il y aura des points d'hygiène avec du gel hydro alcoolique.

## Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société TIBIB-live. C'est une tâche que les bénévoles et responsables des courses seront chargés de réaliser. Ils rentreront sur l'application votre dossard à chaque point de contrôle. Il est important de bien montrer votre numéro afin de faciliter la logistique.

## Article 8 : Classement et récompenses

- Le 12 km : les 3 premiers de la catégorie JEUNE ( juniors, espoirs), SENIOR en homme et en femme
- Le 20 km : les 3 premiers de la catégorie JEUNE ( juniors, espoirs), SENIOR en homme et en femme

Un cadeau sera distribué à la remise du dossard le matin.

## Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Des photos de la course seront disponibles sur le facebook de l'évènement.

## Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.